

E 2001 (C) 3/46

*Le Consul général de Suisse à Shanghai, J.L. Isler,  
à la Division des Affaires étrangères du Département politique*

L JLI/CH

Shanghai, 8 décembre 1930

Nankin et la résidence des Missions diplomatiques

A chaque période d'accalmie le Gouvernement du Général Chiang Kai-shek s'efforce de remettre sur le tapis la question de la résidence des missions diplomatiques accréditées auprès de lui. Comme Vous le savez les légations se sont jusqu'à ce jour formellement refusées à se transporter dans la capitale du Sud et selon les circonstances particulières à chaque Etat ou chef de poste ont élu domicile dans l'ancienne capitale du Nord – Pékin –, à Shanghai ou à Tokio. Il y a à cela diverses raisons. Le Gouvernement de Nankin peut, à Londres ou à Washington, donner l'impression d'un régime ayant unifié ou prêt à unifier la République du Milieu; ici il paraît périodiquement à la veille de succomber devant une révolution de palais ou la révolte de quelques généraux. Toutes les vieilles Puissances capitulaires, à part les trois Etats scandinaves, ont, après la guerre des Boixeurs, acquis à Pékin dans la première décennie de ce siècle de vastes terrains et y ont fait édifier ou remettre en état de véritables palais; c'est le célèbre quartier des légations administré par le Corps diplomatique et gardé par une police spéciale et des détachements américain, britannique, français, japonais et italien qui constituent une garnison de plusieurs milliers d'hommes – les Américains et les Japonais ont, à eux seuls, un bataillon d'infanterie chacun. Or à Nankin aucune possibilité de se loger sur un pied pareil – il faudrait avant tout acheter et construire – et je doute fort que les Chinois y tolèrent la présence de contingents étrangers importants; on pourrait, il est vrai, renforcer la flottille internationale croisant dans le Yangtze et qui a le double but de servir d'escorte aux Ministres plénipotentiaires se rendant à Nankin et de protéger les colonies étrangères qui y résident. Un domicile provisoire à Shanghai présenterait sans doute plus d'agréments



mais tout autant de difficultés à qui ne voudrait pas acheter; car sans parler des Chargés d'Affaires de Finlande, du Japon et de Tchecoslovaquie qui résidaient préalablement à Shanghai comme Consuls Généraux et Vice-Consul, les Ministres de Cuba et de Pologne et le Chargé d'Affaires de Turquie ont pris chacun quelques six mois pour mettre la main sur une villa vacante, le Ministre de Norvège, qui est accrédité en même temps à Tokio, a un pied-à-terre dans l'un des principaux hôtels et les Consuls Généraux de Danemark, de Norvège et de Suisse n'ont pas trouvé de logis convenable.

Il faut ajouter que jusqu'à ce jour le Gouvernement national n'a jamais formellement exigé la résidence à Nankin et qu'il ne pourra l'exiger d'un certain temps. Nankin est comme Ankara un trou de province où l'on ne se rend que pour affaires pour en repartir au plus vite. Ainsi agissent tous les ministres et chargés d'affaires, dont ceux des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne et du Japon ont le privilège de pouvoir descendre à l'hôtel de leur Consulat général, tandis que les autres doivent se contenter du caravansérail dépendant du Ministère des Affaires Etrangères et qui ne brille, m'a-t-on dit, ni par la propreté, ni par le confort.

En résumé la situation actuelle est la suivante:

1) Les légations d'Allemagne, d'Amérique, la Délégation apostolique, les légations de Belgique, du Brésil, de Danemark, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie<sup>1</sup>, du Japon, des Pays-Bas, du Portugal, de Suède ont leur domicile à *Pékin*, mais le Chargé d'Affaires du Japon et une partie du personnel résident en permanence à Shanghai;

2) les légations de Cuba, de Finlande, de Norvège, de Pologne, de Tchecoslovaquie et de Turquie ont leur domicile à *Shanghai*;

3) les légations du Mexique, du Pérou et du Chili ont leur domicile à *Tokio*.

L'Autriche, la Bolivie, la Grèce et la Suisse sont, à ma connaissance, les seuls Etats ayant conclu un traité avec la Chine n'y entretenant pas de représentant diplomatique; la Suisse est, en tous cas, le seul Etat capitulaire<sup>2</sup> rentrant dans cette catégorie.

L'Allemagne, la Belgique et la Grande-Bretagne ont un conseiller de légation détaché à Nankin en qualité de représentant personnel du Ministre; mais ces délégués résident à Shanghai.

#### ANNEXE

Par ma lettre du 10 novembre dernier<sup>3</sup>, j'ai eu l'honneur de vous informer de quelques impressions recueillies au Palais Chigi quant aux possibilités de l'action diplomatique et consulaire future de l'Italie en Chine.

Au cours d'une récente conversation avec le directeur général des Affaires d'Amérique et d'Asie au Palais Chigi, nous avons appris que cette question est devenue plus aigüe à la suite de demandes formelles du gouvernement de Nankin de voir transférer dans cette ville les Légations étrangères ayant siège à Pékin.

1. Cf. en annexe au présent document la lettre confidentielle du Ministre de Suisse à Rome, Wagnière, à G.Motta (22 janvier 1931), sur le problème de la représentation italienne en Chine (E 2001 (C) 3/46).

2. Cf. n° 194.

3. Non reproduit.

23 DÉCEMBRE 1930

127

Le gouvernement chinois met beaucoup d'insistance à appuyer cette demande et l'on prévoit aussi que tôt ou tard, les puissances devront se rendre à ce désir, de même que beaucoup d'entre elles l'ont fait à l'égard d'un désir analogue du nouveau gouvernement turc.

La principale difficulté réside pour le moment dans le fait que le gouvernement de Nankin s'oppose absolument à voir constituer dans cette ville un véritable quartier de Légations, tel qu'il existe actuellement à Pékin. Des terrains sont offerts gratuitement par le gouvernement aux puissances pour la construction de Légations à Nankin, cependant, ces terrains se trouvent être dispersés à toutes les extrémités de la ville. Le Palais Chigi paraît, d'ailleurs, admettre que l'opposition du gouvernement de Nankin à l'idée de la formation d'un nouveau quartier étranger est en elle-même compréhensible. A titre strictement confidentiel je puis ajouter que d'ici 4 ou 5 mois le gouvernement italien qui, comme vous le savez est soucieux de devancer les autres gouvernements dans beaucoup de domaines de la politique étrangère (relations diplomatiques avec les Soviets, reconnaissance immédiate de gouvernements révolutionnaires dans l'Amérique latine etc.), paraît préparer un coup analogue en transférant sa mission diplomatique de Pékin vers le sud. Vu le caractère extrêmement réservé de cette information – qui ne se fonde, d'ailleurs pour le moment sur aucune décision précise – je vous serais obligé de ne transmettre ce renseignement à notre Consulat général en Chine que si nous pouvons être absolument certains que notre courrier pour l'Extrême-Orient n'est soumis à aucune censure<sup>4</sup>.

Ce qui pourrait hâter la décision dont je vous parle c'est notamment le fait que la gérance du Consulat général d'Italie à Shanghai est confiée, comme vous le savez, au gendre de M. Mussolini M. Ciano. Il pourrait en effet être question de confier, le moment venu, la direction de la Mission diplomatique auprès du gouvernement sudiste de la Chine à ce jeune diplomate, qui a été autrefois déjà secrétaire de la Légation d'Italie à Pékin.

---

4. *Remarque manuscrite de Motta dans la marge*: Ce n'est pas nécessaire de communiquer cette information à notre Consul. 26. 1. 31.